



Infos CIO

Publication commune aux CIO
des académies de Paris, Créteil et Versailles

Convention État/Région en Ile-de-France : rien n'avance officiellement mais tout se met en place localement !

Depuis la rentrée des DCIO sont destinataires d'annonces de réunions dans le cadre du SPRO, émanant de différents organismes membres du SPRO. L'objectif est d'associer les CIO à des actions locales avec les missions locales, pôle emploi, des Gip constitués autour de l'emploi dans le bassin ou des cités des métiers.

Quelques réunions se sont déjà tenues et posent de nombreuses questions en l'absence de textes de cadrage.

Rappel de la situation réglementaire :

Dans le texte définissant sa stratégie régionale et contrairement au contenu de la loi du 5 septembre 2018, la région Ile-de-France fait comme si l'orientation scolaire (accompagnement et conseil) lui avait été confiée alors que seule l'information sur les formations et les métiers fait désormais partie de ses nouvelles compétences.

Le cadre national de référence, censé articuler les missions respectives de l'Etat et des Régions, doit être décliné dans toutes les régions et présenté au CPRDFOP et aux différents Comités techniques académiques avant janvier.

En Île-de-France aucune convention récente ou ancienne n'a jamais été signée. La loi de 2014 n'a pas été abrogée. Les CIO ne sont donc pas membres du SPRO mais contributeurs. Le cadre de cette contribution n'étant pas défini, aucune obligation nouvelle ne s'impose. Le rôle de coordination de la région ne peut donc concerner ni les actions dans les établissements scolaires, ni les actions des PsyEN EDO et DCIO.

Actuellement la région essaie d'entraîner les CIO dans des actions communes coordonnées par des « référents SPRO ». En 2017-2018 trois territoires étaient concernés : « Grand Orly Seine Amont et Val de Bièvre », « Versailles-Saclay » et « Sud Seine-et-Marne » mais les CIO n'étaient alors pas concernés. Or, l'expérimentation vise une généralisation aux 25 bassins d'emploi.

Des réunions locales pour quoi faire ?

La présentation faite par les représentants de la région porte sur l'intérêt d'une meilleure connaissance entre les acteurs au niveau local. S'il est toujours intéressant de disposer

d'informations précises sur différents dispositifs ou actions à venir, notons que le contact est déjà établi le plus souvent au sein des PSAD.

De plus, l'objet du travail en commun ne peut porter que sur le public des actifs (jeunes décrochés en recherche de formation ou d'accès à l'insertion). Or, dans certaines réunions, le débat a porté sur la mise en œuvre des 54h ans les EPLE, et les actions en direction des publics scolaires.

Ceci ne peut se décider au niveau local. On ne peut pas laisser aux seuls DCIO la responsabilité de rappeler les textes en l'absence de tout cadrage institutionnel entre le rectorat et la région.

Le texte de la convention régionale doit être signé par le recteur de région académique et la région, et l'entrée des organismes dans les établissements pour l'information sur l'orientation doit être régulée par une commission tripartite (rectorat-région-organisations syndicales représentatives) qui doit les labelliser. C'est ce qui est prévu dans le cadre national de référence.

Le Snés-FSU demande que soient pris en compte pour toute l'Ile-de-France la qualification des intervenants de ces organismes, le contenu des interventions proposées, le respect des règles déontologiques (neutralité, objectivité, absence de processus d'influence et de conflits d'intérêts).

Ces réunions locales ne sauraient non plus ajouter des tâches supplémentaires aux psyEN EDO (forums, formations, immersion dans les structures..) comme certains documents de présentation le suggèrent. La circulaire nationale de missions fixe aux CIO une mission de 1^{er} accueil pour le public des actifs et le renvoi sur les structures dont c'est la mission. Le SNES demande que ces textes soient rappelés par l'administration et que la dégradation des conditions d'exercice déjà manifeste ne s'amplifie pas.

La stratégie régionale n'est pas favorable au service public (voir le document adopté par le CPRDFOP sur le site de la région)

- Conception de l'orientation comme devant être au service de l'emploi et ne reconnaissant pas la spécificité du public scolaire
- Offensive vers le public scolaire en doublonnant, en moins fiable, le portail de l'ONISEP par le Portail Oriane, en investissant directement les ENT des EPLE, en proposant aux élèves de communiquer leurs données personnelles pour obtenir des réponses de différents prestataires.
- Subvention de l'ordre de 25 000 euros à diverses start-up, jugées innovantes en matière d'accompagnement de l'orientation au détriment des « opérateurs historiques » jugés ringards !
- Volonté de créer des guichets uniques.

Quel est l'intérêt du service public d'orientation de l'EN et des CIO dans ces opérations ?

Ceux qui, ici ou là, avaient pensé il y a quelques années que la bonne volonté des CIO leur épargnerait la fermeture ont bien déchanté !

Les DCIO invités peuvent à titre d'observateurs prendre connaissance des projets en cours sur le territoire dans le souci de l'intérêt des jeunes actifs et rappeler les cadres législatifs et réglementaires notamment sur les responsabilités respectives, les missions et la déontologie.

Mais l'administration doit prendre ses responsabilités et exiger le cadrage de ces réunions locales. Aucune décision portant sur l'intervention des organismes dans les EPLE ou sur des actions en direction du public scolaire émanant de structures extérieures à l'EN ne peut être prise localement tant que le cadrage institutionnel n'a pas été fixé. De même l'engagement des CIO dans des actions d'informations (dans les gares ou les supermarchés, comme a pu le suggérer la Région !) ne peut être imposé.

A un moment où le MEN vient de prendre la décision de ne recruter que 75 PsyEN EDO aux prochains concours alors que les demandes explosent, le SNES-FSU alerte contre une dispersion des activités des PsyEN EDO, non prévues dans les missions et qui accéléreraient leur disparition au sein de l'EN.

L'aide à l'élaboration des projets d'avenir, la lutte contre les déterminismes sociaux, et de genre, c'est un métier pas une affaire de start-up et d'applications numériques.

Réclamons un autre projet pour le service public d'orientation de l'Éducation nationale respectueux des besoins des collégiens, lycéens et étudiants, respectueux de nos statuts et de nos missions.

Les collectifs PsyEN et DCIO des sections académiques de Paris Créteil et Versailles

